

Pour bénéficier de médecins, il faut les libérer ! Les contraintes les font fuir



Par le Dr Gérard Delépine

La liberté est le meilleur stimulant de l'activité médicale et de toute activité. Maintenir l'exclusion des soignants non vaccinés et supprimer la liberté d'installation ne peuvent qu'augmenter le nombre des déserts médicaux.

La tyrannie politique et bureaucratique décourage les médecins

Depuis plus de 20 ans, le mépris des autorités et les contraintes bureaucratiques imposées aux médecins par les ARH puis les ARS, la sécurité sociale ou l'ordre des médecins n'ont cessé de s'alourdir les détournant progressivement de leur sacerdoce.

Durant ces 3 dernières années, les mensonges officiels, les contraintes sans fondement scientifique et les poursuites contre les résistants ont culminé avec des déclarations officielles telles que « *En cas de symptômes qui pourraient évoquer le coronavirus, quels qu'ils soient, ne sortez pas, ni pour aller chez le médecin* »¹, l'interdiction de certaines prescriptions par le ministère de la Santé comme la chloroquine 27 mai 2020 puis de certains antibiotiques, les recommandations voire injonctions du Rivotril pour nos aînés, les poursuites de l'ordre contre les médecins qui ont guéri des malades de covid ou qui ont simplement présenté des faits démentant la propagande officielle.

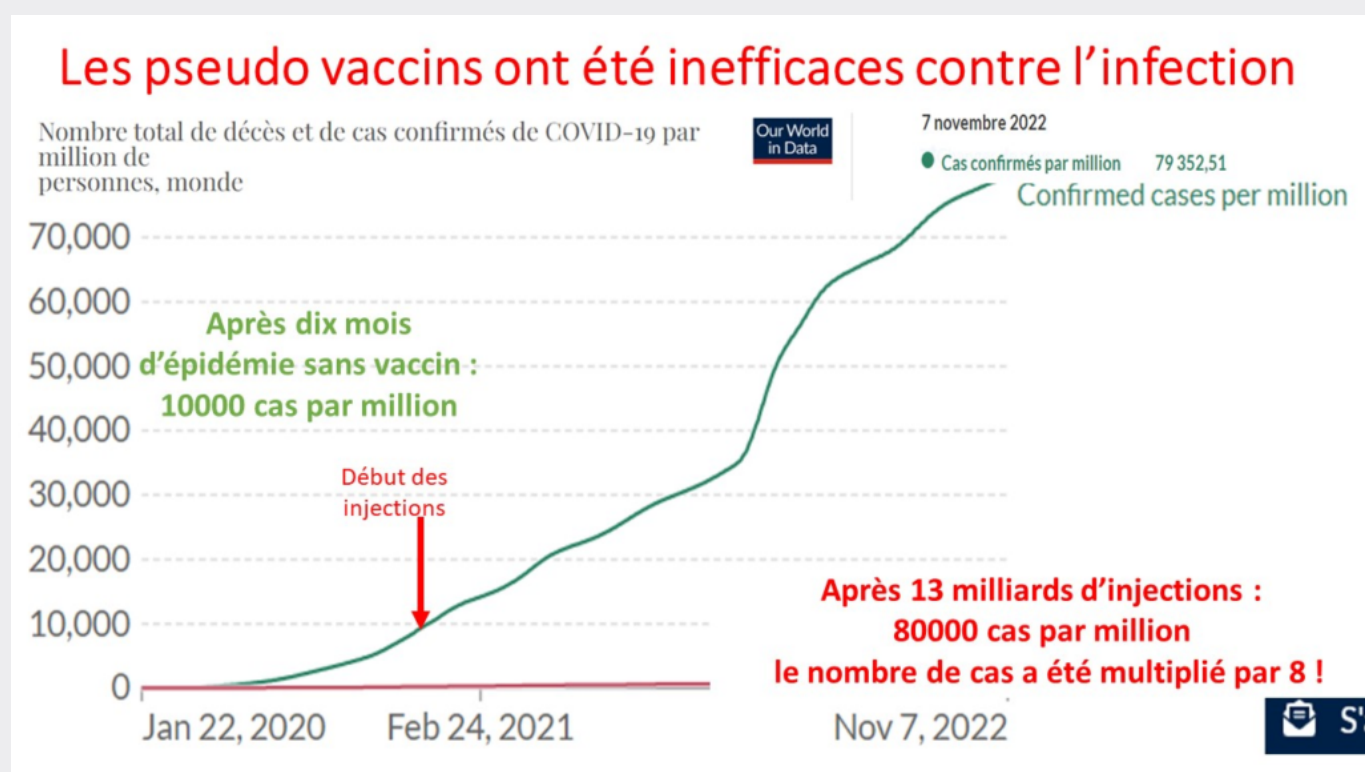
L'autoritarisme anti-scientifique a atteint un sommet avec l'exclusion des soignants et pompiers non vaccinés, puis son maintien en France alors que tous les autres pays européens l'ont abandonnée.

Récemment France Assos Santé², qui collabore avec les agences régionales de santé dont la HAS³, a montré son ignorance des faits avérés et joué le rôle

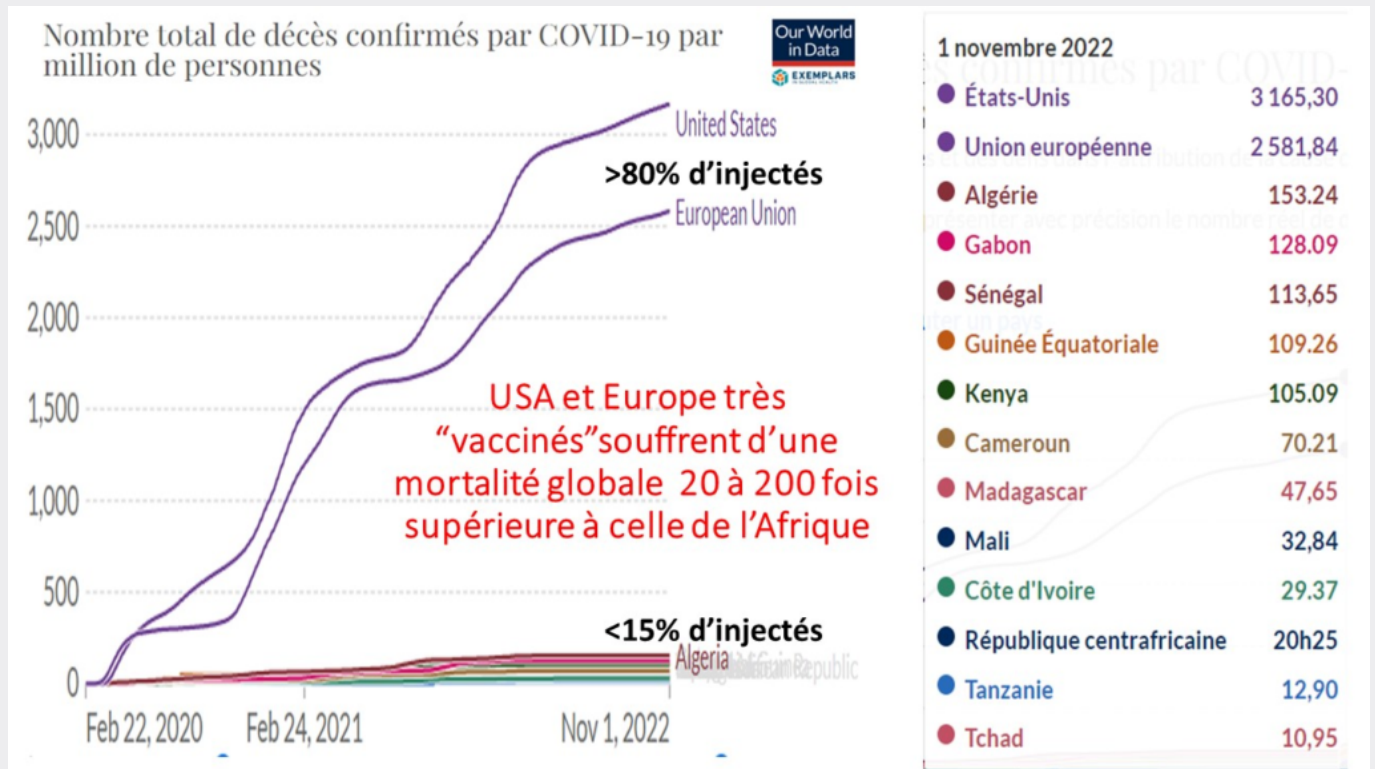
de supplétif du gouvernement en demandant la prolongation de l'obligation vaccinale pour les soignants et pompiers et en réclamant l'assignation autoritaire du lieu de première installation des médecins. Deux grosses erreurs.

L'obligation vaccinale de certaines professions n'a aucun intérêt médical, nous prive de soignants aguerris, et décourage les autres

Les pseudo vaccins actuels sont incapables d'empêcher quiconque d'attraper la maladie et de la transmettre. L'évolution de l'épidémie, décrite par les données de l'OMS, montre en effet qu'on a observé 3,5 fois plus de nouveaux cas mensuels depuis les larges campagnes d'injection (en moyenne 1000 nouveaux cas mensuels avant les injections contre 3500 depuis les larges campagnes de pseudo vaccination)



De même les pseudo vaccins sont incapables de protéger des formes graves contrairement aux affirmations répétitives du pouvoir et collabos, puisque la mortalité mensuelle attribuée au Covid a augmenté depuis les injections alors qu'elle est restée stable ou a diminué dans les pays peu vaccinés.



Comment peut-on prétendre que l'administration de pseudo vaccins inefficaces serait capable de protéger les personnes fragiles au contact des soignants ⁴ ?

En Europe, tous les autres pays ont officiellement reconnu l'inutilité de cette mesure et l'ont supprimée.

Pourquoi une association qui prétend défendre les patients nie-t-elle la réalité des faits et réclame-t-elle la prolongation de cette obligation dont le seul résultat est de nous priver de soignants et pompiers dont nous manquons si cruellement et de désespérer les autres ?

Par ses déclarations France Assos Santé contribue à aggraver le manque de soignants compétents, responsable de l'état catastrophique de l'hôpital⁵ et des déserts médicaux !

Combien de temps encore nos autorités nieront-elles les faits avérés reconnus par les autorités sanitaires de la totalité des pays voisins et maintiendront-elles cette mesure politique de censure⁶ destinée à empêcher que les soignants vaccino prudents trop honnêtes⁷ puissent faire part de leurs doutes et constatations cliniques aux patients ?

La fin de la liberté d'installation entraînera de nouveaux déserts médicaux

Un médecin, par ses obligations professionnelles et en particulier les consultations urgentes, est contraint d'habiter près de son lieu d'exercice. Lui assigner un lieu d'exercice revient à l'assigner à résidence, mesure

normalement décidée jusqu'ici par un juge et qui concerne habituellement une personne mise en examen dans le cadre d'une instruction.

Assimiler les nouveaux médecins à des mis en examen ne constitue pas vraiment un signal encourageant de bienvenue.

France Assos Santé prône l'assignation à résidence des nouveaux médecins sans réaliser qu'une telle mesure peut dissuader de faire des études de médecine et inciter davantage de soignants déjà formés à fuir encore plus vers l'étranger.

Ces annonces impactent fortement le bien-être des étudiants. Quatre étudiants sur cinq (81,1 %) ont l'impression de ressentir davantage d'anxiété. 35 % estiment avoir une santé mentale mauvaise ou plutôt mauvaise alors qu'ils n'étaient que 20 % auparavant et un étudiant sur trois (32,7 %) a pensé à arrêter ses études.

On n'attire pas les mouches avec du vinaigre

Le 17/11/22, à l'occasion de la 4e journée de mobilisation contre la création d'une « dixième année » d'études médicales affectées à des stages dans les déserts médicaux initiée par l'ensemble des syndicats médicaux étudiants (Isnar-IMG, Anemf), et des jeunes médecins (ReAGJIR), soutenus par des syndicats seniors (MG France, CSMF, FMF, SML), Yaël Thomas, président de l'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France (Anemf)⁸ rapporte que 54 % des étudiants réfléchissent de plus en plus à exercer en dehors de la France, quand 5,3 % sont sûrs d'exercer ailleurs. Seuls 11,1 % se disent sûrs de rester dans l'Hexagone

Dr Agnès Giannotti, présidente de MG France :

« Nous avons besoin de jeunes médecins, mais les mesures prises ne peuvent que les faire fuir ! »

Dr Corinne Le Sauder, présidente de la FMF :

« Des médecins qui ont beaucoup donné à ce beau métier vont quitter la profession en raison des mesures toujours plus contraignantes. »

Barbara Begault, porte-parole de l'Isnar-IMG :

« Ça fait deux mois que nous sommes ignorés ! Aux yeux du gouvernement, nous ne sommes pas des étudiants, mais juste de la monnaie d'échange. »

« Et quand on fait valoir notre droit de grève, on nous insulte de

terroristes. »

« Malgré le mépris et les menaces, nous ne fléchissons pas !' »

« Non à la coercition ! »⁹

Comment éviter que notre médecine ressemble à celui des pays pauvres ?

Ce n'est pas défendre les patients que de prôner des mesures autoritaires qui feront fuir encore plus de soignants. Pour reconstruire l'hôpital et obtenir un maillage national équilibré de médecins, il faut écouter leurs revendications.

Halte aux mesures autoritaires !

Réintégration de tous les suspendus avec paiement des arriérés.

Annulation des jugements iniques du conseil de l'Ordre envers les médecins qui n'ont fait que leur devoir en soignant effectivement les malades et/ou en informant la population.

Honorons dignement les soignants avec des salaires et honoraires proches de ceux pratiqués dans les pays voisins.

Dégraissage de la bureaucratie hospitalière et des agences régionales de santé en renvoyant au chevet des malades les médecins qui s'en sont détournés.

Confirmation des libertés de s'exprimer, de soigner, de prescrire des médecins et pour les malades de choisir leur traitement après un consentement libre et éclairé.

Sans soignants, il n'y a pas de médecine ni de soins. France Assos Santé ne l'a malheureusement pas compris et milite avec le gouvernement pour des mesures qui nuiront à terme aux patients.

1

<https://www.rtl.fr/actu/bien-etre/coronavirus-ce-qu-il-ne-faut-pas-faire-en-cas-de-symptomes-7800264718>

2 Tous unis pour notre santé : 20 propositions pour améliorer la participation des usagers au système de santé – France Assos Santé (france-assos-sante.org)

3 En dehors de la HAS au sein de laquelle participe le retraité Gérard Raymond, Braun va demander l'avis de France Assos Santé, organisation présidée par... le même Gérard Raymond... celui qui a adressé cette lettre aux députés... □

https://www.france-assos-sante.org/communique_presse/lettre-ouverte-aux-deputes-obligation-de-vaccination-anti-covid-19-pour-les-soignants-un-maintien-imperatif/ »

4 <https://www.syndicat-liberte-sante.com/urgence-has-novembre-2022/>

5

<https://www.syndicat-liberte-sante.com/profession-de-foi-volet-1-3-lhopital-public/> ?

6

<https://www.syndicat-liberte-sante.com/mail-adresse-aux-senateurs-et-deputes-le-12-avril-2022/>

7 S'ils n'avaient pas été trop honnêtes, il leur aurait été particulièrement facile d'exhiber un faux certificat de vaccination suivant l'exemple des résistants à l'occupant nazi dont la première défense était de se protéger par de faux papiers d'identité

8

<https://www.legeneraliste.fr/actu-pro/politique-de-sante/4e-annee-nouvelle-journee-de-mobilisation-de-syndicats-etudiants-jeunes-medecins-et-seniors>

9 Léa Galanopoulo le 17/11/2022

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/internes/internat/malgre-le-mepri-et-les-menaces-nous-ne-flechissons-pas-les-jeunes-dans-la-rue-aux-cotes-de-leurs>